

DOSSIER N°2024-05-05 : BILAN DE L'ACTIVITÉ 2023 DE L'AGENCE

Le 23 mai 2024, réuni en salle des délibérations, sous la Présidence de M. Christophe de BALORRE,

Le Conseil d'administration,

Vu les statuts de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne, notamment son article 15 fixant les compétences du Conseil d'administration,

Vu la présentation du bilan d'activité de l'Agence départementale au 31 décembre 2023.

L'Agence va fêter ses 10 ans en juin prochain.

L'Établissement public créé en juin 2014 pour apporter aux collectivités qui le souhaitent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les différents champs d'interventions des communes et des EPCI, poursuit son déploiement et sa croissance.

Sa couverture territoriale est quasi complète, 346 des 385 communes sont adhérentes ainsi que 10 syndicats de diverses compétences.

Aujourd'hui l'Agence apporte des services appréciés dans le territoire vers lesquels se tournent naturellement les collectivités, un lien de confiance s'est établi.

Les missions de base restent très appréciées : Les études préliminaires et mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les espaces publics et bâtiments, l'instruction des autorisations d'urbanisme, l'adressage, les réseaux et ponts mais également le conseil juridique sur toutes affaires communales, l'entretien de la voirie communale ou communautaire.

L'activité de l'Agence s'est stabilisée en 2023 au niveau historiquement haut de 2022 :

Les grands indicateurs détaillés dans le bilan de l'activité sont les suivants :

- 178 nouvelles demandes de missions avec près d'1 nouvelle sollicitation par jour ouvré (154 en 2022)
- Adhésions : fin 2023 l'Agence comptait 370 adhérents (359 en 2022)
- Conseils juridiques : 268 réponses aux adhérents (241 en 2022)
- ATEV (assistance technique à l'entretien de la voirie) : 52 EPCI adhérentes (180 chantiers)
- ADS (autorisations d'urbanisme) : 83 communes instruites pour un total de 5360 actes instruits (5742 en 2022)

- SATESE : 71 collectivités accompagnées, 190 stations d'épuration suivies et 15 missions de diagnostic des réseaux EU établie en 2023.
- Orne Attractivité : 14 EPCI adhérentes et 12 nouvelles conventions de partenariat signées en 2023 (les 2 dernières devraient être signées en 2024)
- Études, AMO, MOE, au 31/12/2023, l'Agence enregistre les missions suivantes :

41 Assistances à maîtrise d'ouvrage,
 153 assistances dans divers domaines
 123 études préliminaires
 125 maîtrises d'œuvre complètes en infrastructures

- Adressage : au total 151 communes assistées (145 en 2022)

Après en avoir délibéré :

Article unique : prend acte du bilan d'activité 2023 présenté en annexe.

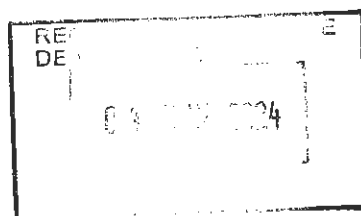
Fait, à Alençon le 23 mai 2024 pour être porté au registre des délibérations.

Le Président


 Christophe de BALORRE

Nombre de membres en exercice : 23 Nombres de membres présents : 9 Nombre de suffrages exprimés : 16 <u>Vote</u> pour : 16 contre : 0 abstentions : 0
--

Certifié exécutoire compte tenu
 de la transmission en Préfecture le :
 et de la publication le :
 Affiché le :



SYNTHESE

L'Établissement public créé en 2014 va fêter ses 10 ans en juin prochain.

L'Agence assiste les adhérents qui le souhaitent sur les thèmes techniques, juridiques, financiers ou administratifs dans les différents champs d'interventions des communes, des EPCI ou des syndicats ; elle poursuit son déploiement et sa croissance.

Sa couverture territoriale est quasi complète, 346 des 385 communes sont adhérentes ainsi que 10 syndicats de diverses compétences et 14 des 15 EPCI de l'Orne.

Aujourd'hui l'Agence apporte des services appréciés dans le territoire vers lesquels se tournent naturellement les adhérents, un lien de confiance s'est établi.

Les missions de base restent très appréciées : Les études préliminaires et mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les espaces publics et bâtiments, l'instruction des autorisations d'urbanisme, l'adressage, les réseaux et ponts mais également le conseil juridique, l'entretien de la voirie communale ou communautaire ou encore les études foncières.

L'activité de l'Agence s'est stabilisée en 2023 au niveau historiquement haut de 2022 :

- 5360 d'actes instruits en autorisation d'urbanisme (5742 en 2022)
- Instruction des autorisations d'urbanisme de 28 communes représentant 37340 habitants.
- 178 nouvelles demandes de missions avec près d'1 nouvelle sollicitation par jour ouvré (154 en 2022)
- 468 affaires particulières actives en 2023 avec celles toujours en cours des années précédentes (533 affaires actives en 2022)
- 554 979 € TTC de missions facturées (727 210 € en 2022 ; baisse due en partie au passage de Coriolis à Grand Angle)
- 15 nouvelles demandes d'adressage, soit un total cumulé depuis 2019 de 192 missions.
- Une prépondérance des demandes en aménagement d'espaces publics (49 % des demandes particulières).
- Une augmentation des affaires en bâtiments. (14 nouvelles missions en 2023)
- Une importance des missions de maîtrise d'œuvre (MOE et Études Préliminaires : 53 % des missions)
- Les demandes de missions de maîtrise d'œuvre (MOE) restent toujours aussi soutenues (125 en 2023 pour 135 en 2022).

Les demandes de missions de maîtrise d'œuvre (MOE) restent toujours aussi soutenues (125 en 2023 pour 135 en 2022).

En 2023, 28 chantiers ont débuté pour un montant de travaux de 7 206 292 € HT (2022 : 27 chantiers pour 7 847 078 € HT).

1. ADHESIONS

Fin 2023, l'Agence comptait 370 membres (14 EPCI, 10 syndicats et 346 communes), représentant 98% de la population ornaise.



Adhérents

En 2023, ont adhéré la Ville d'Argentan la commune d'Echalou et le Syndicat de Cerisé SMAPAC

2. CONSEIL JURIDIQUE

Le conseil juridique est un service essentiel pour les communes, rendu sur tout sujet intéressant les affaires communales.

268 conseils juridiques ont été comptabilisés en 2023.

Ce nombre se rapprochant de celui de l'année dernière (241 en 2022) est en légère augmentation (11 %).

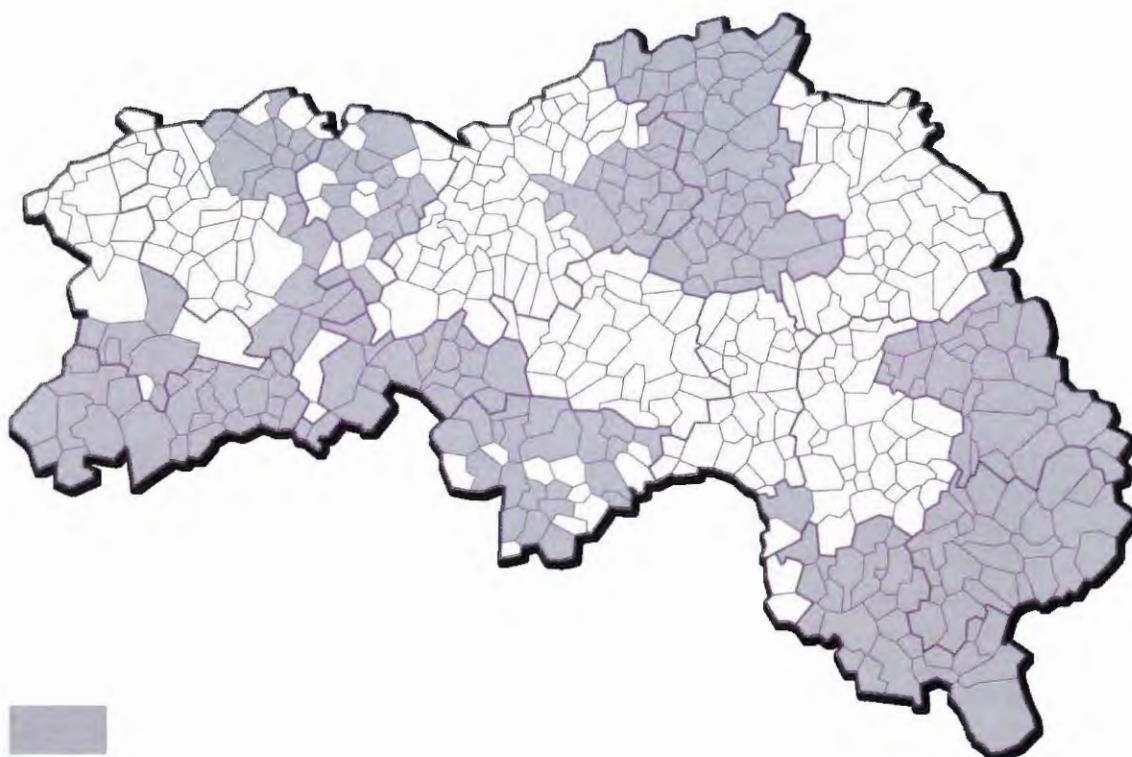
Il révèle une maîtrise de plus en plus croissante, par les collectivités, des règles juridiques régissant leur action.

Ces conseils questions concernent notamment la rédaction d'actes administratifs permettant aux adhérents d'économiser les frais de notaire, l'état civil, la gestion des cimetières les pouvoirs de police du maire, la gestion du domaine communal (mise à disposition, location...).

Environ 90 % des questions ont été reçues par mail, favorisant une recherche ainsi qu'une réponse ciblée à la problématique rencontrée.

Le service travail à la mise en place de fiches actualisées sur les sujets les plus récurrents auxquels sont confrontées les collectivités adhérentes.

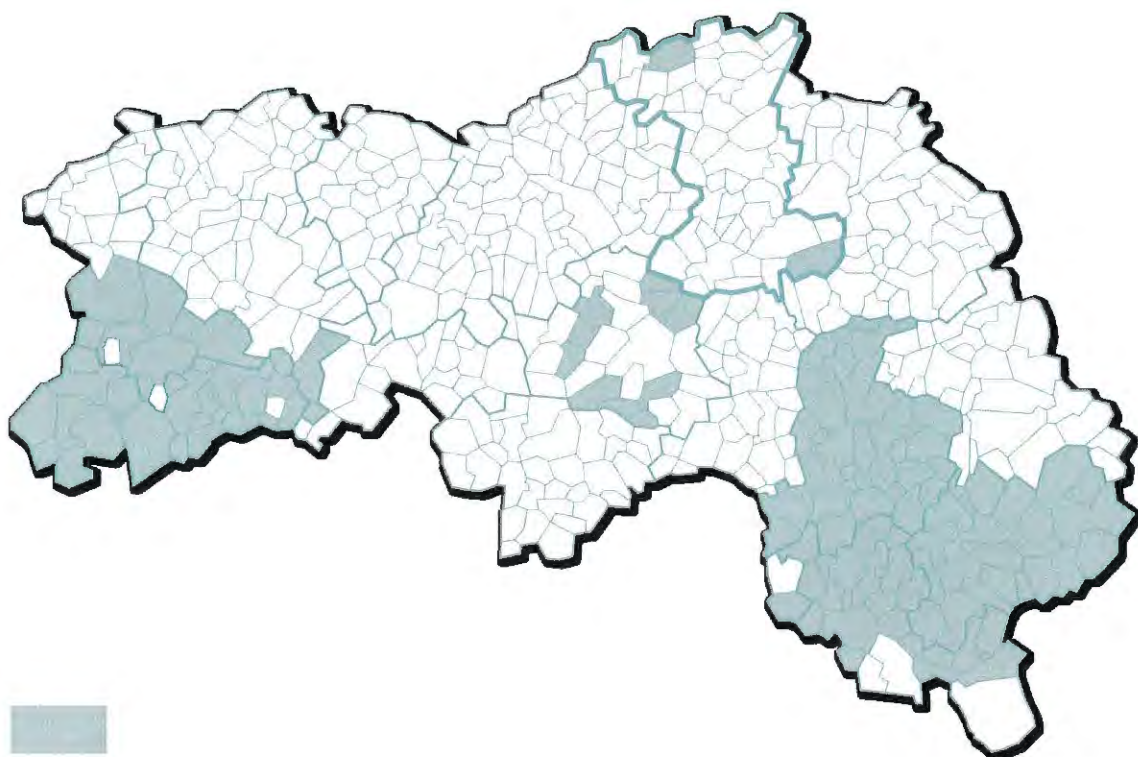
3. Mission ATEV (Assistance technique à l'Entretien de la Voirie)



La mission ATEV pour laquelle 52 collectivités sont adhérentes représente un montant total de travaux d'entretien des voirie communales ou communautaires de près de 827 268 € TTC, représentant 180 chantiers.

4. Mission Instruction des autorisations d'urbanisme (ads)

La mission ADS relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme est effective depuis le 1^{er} octobre 2016. Il s'agissait d'offrir au 1^{er} janvier 2017 une solution aux collectivités pour lesquelles l'Etat n'intervenait plus depuis le 1^{er} juillet 2015. Cette mission est dispensée gratuitement pour ces communes.



L'Agence départementale assure l'instruction des autorisations d'urbanisme de 28 communes représentant 37 340 habitants.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le service a été étendu au territoire du Perche grâce à un partenariat avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Perche ornaïsi qui assure l'instruction pour le compte de l'Agence et sous son contrôle pour 55 communes représentant 30 020 hab.

Au total, 83 communes (67 340 habitants) bénéficient de ce service.

L'Agence départementale assure depuis l'été une assistance règlementaire à la CDC VAM en l'absence de la responsable urbanisme.

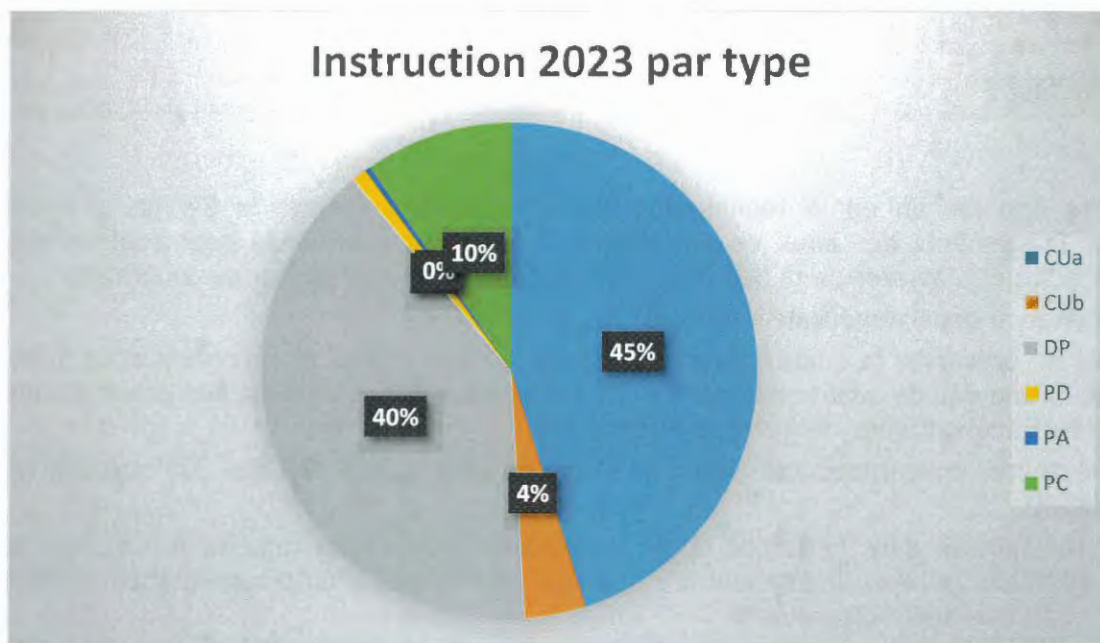
L'Agence a instruit directement 2600 actes, le Pays du Perche ornaïsi 2 760 actes, soit un total de 5 360 actes. Ce nombre est assez stable depuis 2021 qui avait marqué une très forte augmentation (+ 40 % de dossiers par rapport à 2020).

Le nombre de certificats d'urbanisme de simple information déposés par les notaires lors des ventes reste très élevé même s'il baissé de 400 dossiers. Le nombre de certificats d'urbanisme opérationnel est stable.

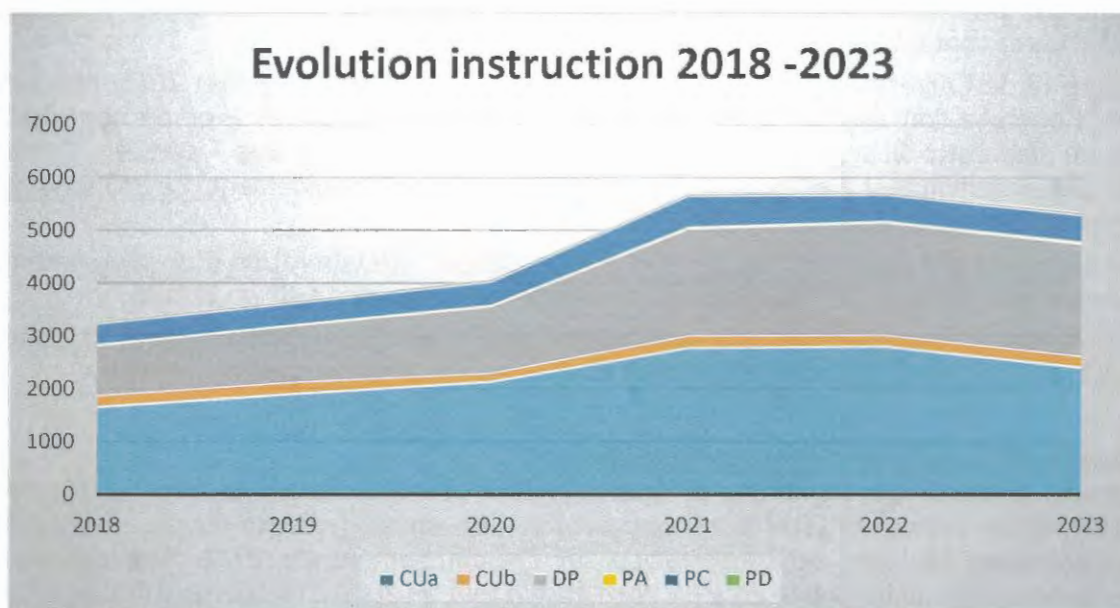
Le nombre de déclarations préalables et de permis de construire a augmenté sur le centre instructeur d'Alençon (+ 69 DP et + 22 PC) du fait de la reprise en instruction de la commune de Domfront en Poiraise au 1^{er} janvier, alors qu'il a un peu baissé dans le Perche (-71 DP et - 7 PC).

	ACTES	Agence	PETR	TOTAL	%
Certificat d'urbanisme d'information	CUa	1332	1085	2414	45%
Certificat d'urbanisme opérationnel	CUB	143	73	216	4%
Déclaration préalable	DP	869	1270	2139	40%
Permis de démolir	PD	24	26	50	0.9%
Permis d'aménager	PA	10	10	20	0.4%
Permis de construire	PC	222	299	521	9,7%
2023	TOTAL	2600	2760	5360	
2022	TOTAL	2710	3032	5742	100%
Evolution 2023/2022		- 4.05%	-8.97%	-6.65%	

Instruction 2023 par type



Evolution instruction 2018 -2023



Le conseil d'administration a adopté lors du CA du 6 décembre 2022 une tarification pour la reprise de service d'instruction préexistant pour lequel les communes supportaient déjà un coût en ayant son propre service.

Cette tarification est basée sur un coût annuel à l'habitant de 5 € TTC/habitant correspondant aux charges d'agent instructeur pour la reprise pérenne d'un service d'instruction préexistant, applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

En cas de demande en cours d'année, le service sera facturé proportionnellement au temps de service à compter de la date effective du service.

Pour des demandes temporaires d'assistance (congé de maternité, arrêt maladie, temps de remplacement suite à un départ d'agent...), l'Agence pourra apporter une assistance en instruction sous réserve d'être en capacité de réaliser cette assistance sans dégrader l'instruction des communes ayant conventionnées.

De même, le conseil d'administration a adopté de facturer cette instruction, au temps d'agent affecté, par le coût à la demi-journée de mission/prestation (fixé à 160 € HT par délibération du Conseil d'administration du 13/12/2023).

La commune de Domfront en Poiraise dont l'instruction a été reprise par le centre instructeur d'Alençon au 1^{er} janvier 2023 et qui avait un service instructeur au préalable a donc été facturée pour un montant de 5€ TTC/habitant.

5. MISSION SATESE

Le Département apporte un appui technique aux collectivités à travers le Service d'Appui Technique aux Traitements des Eaux et aux Milieux Aquatiques (SATTEMA) pour réaliser des mesures d'efficacité et s'assurer de la bonne gestion et de l'entretien régulier des ouvrages.

C'est une compétence départementale confirmée par la loi NOTRe.

Son objectif est de préserver la qualité du milieu naturel et ses enjeux environnementaux mais aussi de maintenir une eau de qualité pour répondre aux besoins d'alimentation des Ornais et aux besoins des acteurs économiques, industriels et agricoles.

71 des 72 collectivités concernées sollicitent le SATTEMA pour suivre 190 des 237 stations du Département (80 %).

Cette mission se stabilise dans le temps après un épisode d'évolution réglementaire avec la réalisation de 60 bilans 24 h/an. Il convient d'y rajouter les missions d'auto-surveillance (STEP > 2000 EH) et d'assainissement non collectif.

Par ailleurs, le SATTEMA est également le référent « eau et assainissement » pour l'Agence départementale en proposant des missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. 30 affaires sont en cours dont 11 nouvelles demandes en 2023.

De plus, l'article 12 de l'Arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020, précise que le maître d'ouvrage doit établir, à une fréquence inférieure à 10 ans et avec de nouvelles dates butoirs, un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées (réseau + station). Cette évolution fait que la demande d'AMO pour ce type d'étude augmente rapidement. Le SATTEMA a suivi 15 diagnostics réseau en 2023.

Ces études se déroulent généralement sur 24 mois et aboutissent à l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux, dont le SATTEMA pourra assurer le cas échéant l'AMO ou la MOE.

L'activité de l'Agence départementale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement va donc en s'accroissant. Depuis 2015, plus d'une centaine d'affaires ont été suivies par le SATTEMA

Focus : Aménagement des abords du lac de Rabodanges

L'implication de l'Agence Départementale d'Ingénierie pour le volet 'assainissement' a débuté en 2014 et finalisé en partie en 2023 par l'inauguration des aménagements du lac. ADI 61 a présenté les premières réunions de concertation sur l'assainissement en 2014. Par la suite, l'Agence a réalisé le profil de baignade en 2017 et sa mise à jour en 2022. Elle a assuré l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la modification du zonage d'assainissement en 2020 et pour la réalisation des travaux d'assainissement en 2021/2022 et aujourd'hui, l'Agence dimensionne la capacité de la future station en suivant les charges entrantes à la station pendant la période estivale de 2023.

La boucle serait bouclée en suivant les travaux d'extension de la station actuelle.

6. MISSION ORNE-ATTRACTIVITE

Dans le cadre de la mission « Orne Attractivité », l'agence mène, gratuitement, une mission volontariste au profit du dynamisme territorial et contribue à la détection de projets d'entreprises pour les intercommunalités de l'Orne.

A travers du site internet www.entreprendredanslorne.com, dédié à l'implantation d'entreprises dans l'Orne, l'agence, en tant que fédérateur pour les collectivités de l'Orne, offre les premières informations sur l'offre d'accueil économique à tout entrepreneur/porteur de projet par la présentation des locaux et terrains disponibles géolocalisés, des secteurs prédominants et de

l'accompagnement proposé à l'implantation. Ce service est assuré de manière collaborative avec les partenaires locaux des EPCI.

En 2023, des mises à jour ont été opérées sur les disponibilités en zones d'activités de plusieurs intercommunalités. Le nombre de bâtiments vacants ainsi que le foncier tendent à diminuer et il est donc de plus en plus difficile de trouver des disponibilités.

En parallèle, l'agence s'appuie sur ce même site internet pour mener une action webmarketing nationale de détection de projets d'implantation exogènes dont les cibles principales sont les activités industrielles et de services à l'entreprise. Il s'agit de susciter la prise de contact d'entreprises porteuses de projets susceptibles de s'installer dans l'ouest de la France. A cette fin, l'agence travaille avec un prestataire qualifié (Ancoris), pour réaliser des campagnes de liens sponsorisés (Google Adwords), complétées par d'autres actions de marketing digital comme la valorisation d'offres d'accueil sur un site internet spécialisé qui rassemble les offres immobilières de nombreux territoires et pousse leur visibilité.

En 2023, la prestation en webmarketing a permis d'identifier 23 projets pour lesquels une opportunité d'implantation a été recherchée pour répondre au besoin du porteur de projet ou formuler une proposition d'accueil avec le concours des intercommunalités concernées.

Ainsi, Cartus Editions, une entreprise spécialisée dans l'édition et la distribution de carteries et de produits cadeaux a déménagé son siège et ses 24 salariés pour s'implanter à Alençon. De même, SFTL, une entreprise de formations techniques et logistiques a créé un établissement secondaire à l'Aigle. D'autres projets sont en cours. Toutes les demandes concernaient des biens disponibles existants alors il a été difficile de proposer des solutions d'implantation. De plus, la conjoncture économique a entraîné la mise en sommeil de certains projets.

L'agence mène également une action sur le champ de l'attractivité des compétences. Ainsi, le site www.travaillerdanslorne.com centralise l'ensemble des offres d'emploi dispersées sur plus de 1000 sites web différents (Pole Emploi, LeBonCoin, APEC, Courrier Cadre, Ouest France, etc...) via une agrégation automatique et en temps réel. Il s'agit ainsi de :

- Soutenir les recherches de compétences des entreprises car les difficultés de recrutements des entreprises sont un frein à leur développement
- Valorisation du dynamisme du tissu économique local par la mise en avant d'environ 5000 offres d'emploi, véritable reflet de l'activité des entreprises du territoire
- Faciliter la recherche d'emplois ou de stages aux habitants des EPCI ornais.

En 2023, l'agence a signé une nouvelle convention de partenariat gratuit autour de l'attractivité et lancé le réseau des développeurs territoriaux ornais visant à échanger sur cette thématique ; à fin 2023, 12 conventions sur les 14 EPCI concernés ont été signées.

7. MISSIONS D'ETUDE, D'AMO ET DE MOE

En 2023, l'Agence a poursuivi son activité à un niveau élevé avec 468 affaires particulières actives incluant 178 nouvelles demandes ; soit près d'1 affaire par jour ouvré.

Les demandes d'aménagement d'espaces publics et voirie restent très dominantes (49 %), soit 230 affaires auxquelles il faut ajouter 23 en bâtiment, 31 en réseaux et 24 en ouvrages d'art.

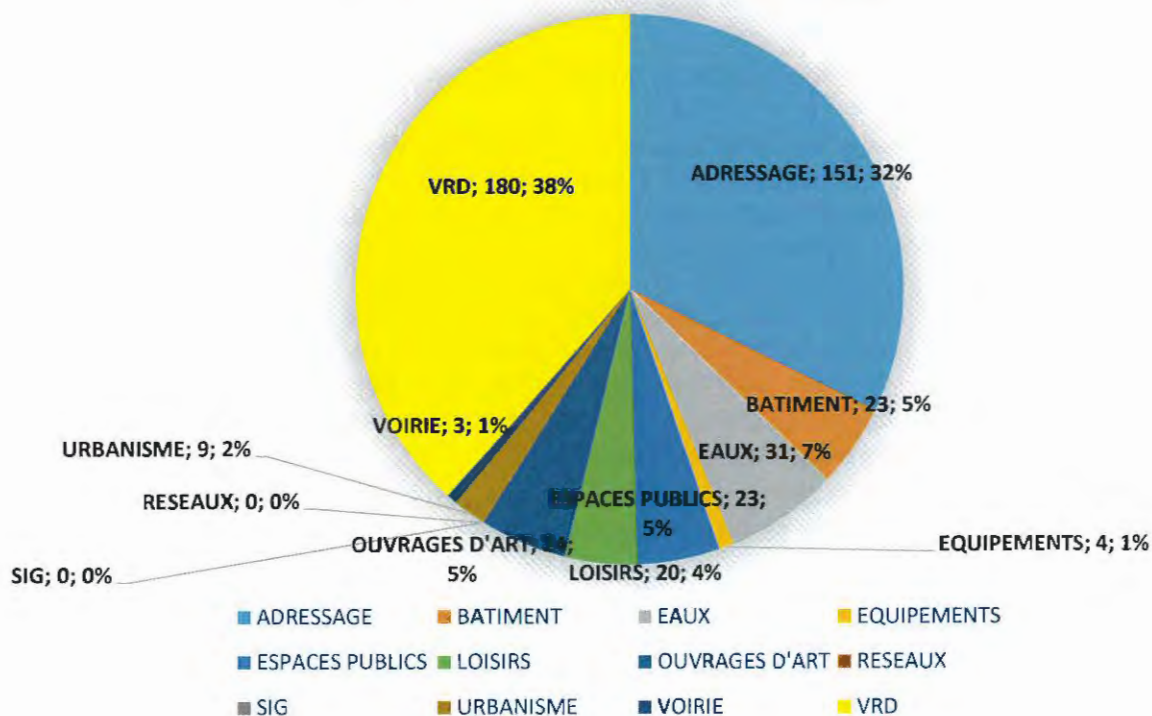
L'offre de l'Agence est par conséquent assez large :

- Espaces publics : Aménagement de bourg, place, rue, carrefour, parking, cheminement, sécurité.
- Lotissements
- Zones d'activités
- Équipements : espaces déchets, plan d'eau, espaces de loisirs et sportifs.
- Assainissement : diagnostic, schéma directeur, curage de lagune, réhabilitation de réseau, construction de station, délégation de service public.
- Bâtiments : accessibilité, réhabilitation ou réaménagement, construction de bâtiment, démolitions.
- Ponts : diagnostic, réparation d'ouvrages, AMO.
- Urbanisme : accompagnement à l'élaboration de PLUi
- Adressage communal

- Diagnostics et aménagements fonciers
- Cours d'écoles oasis

	Stock 01/01	Nouvelles opérations	Opérations terminées	Stock 31/12/2023
ADRESSAGE	192	15	56	151
BATIMENT	262	14	250	23
EAUX	126	10	105	31
EQUIPEMENTS	21	5	21	4
ESPACES PUBLICS	48	12	37	23
LOISIRS	41	2	23	20
OUVRAGES D'ART	62	11	49	24
RESEAUX	5	0	5	0
SIG	3	0	3	0
URBANISME	41	4	36	9
VOIRIE	82	2	81	3
VRD	558	103	480	180
TOTAL	1441	178	1146	468

missions par domaine 2023



Les demandes de missions de maîtrise d'œuvre (MOE) restent toujours aussi soutenues (125 pour 135 en 2022). Elles représentent plus du quart des demandes (27 %), et font très souvent suite à une étude préliminaire.

Les 125 missions de MOE en cours sur 2023 représentent un volume potentiel de travaux de plus de 25 Md€ HT.

En 2023, 28 chantiers ont débuté pour un montant de travaux de 7 206 292 € HT (2022 : 27 chantiers pour 7 847 078 € HT, 2021 : 18 chantiers pour 3 426 000 € HT).

Le montant des factures des missions émises par l'Agence s'est élevé à 500 251 € TTC (727 210 € en 2022 : baisse essentiellement « technique » en raison du passage de Coriolis à Grand Angle)

8. ADRESSAGE

Dans le contexte de la LOI 3DS du 21 février 2022 qui reconnaît la compétence de la commune en matière d'adresse, l'assistance à l'adressage proposée par le Département via l'Agence a continué en 2023.

L'accompagnement a été effectué principalement pour les communes qui étaient déjà lancées dans ce travail, mais toutefois 15 nouvelles missions ont été signées.

A ce jour, l'ADI61 accompagne 151 communes et ainsi 43 communes ont publié leurs adresses sur la Base Adresse Nationale.

Les missions proposées par l'agence comprennent, outre l'accès à une application web-SIG ;

- L'information sur les méthodologies d'adressage
- L'accompagnement à la définition d'un système d'adressage
- La mise à disposition des points géo-référencés existants « adresses »
- L'accompagnement et formation pour l'utilisation de l'application Web-SIG
- Les impressions des plans grands format (A0)
- L'analyse des données d'adressage de la commune
- La transmission des données adresses et voies aux différentes structures
- La publication des données dans la BAN

Pour rappel, le décret d'application, publié le 13 août 2023 dans le journal officiel, prévoit, en substance, que :

- Les communes ont l'obligation de dénommer l'ensemble des voies publiques et les voies privées ouvertes à la circulation ainsi que les lieux-dits
- Elles ont également l'obligation de numéroter les maisons et autres constructions.
- Toutes les communes mettent à disposition leurs données d'adressage sur le site internet <https://adresse.data.gouv.fr/> (Base Adresse Nationale) au plus tard :
 - le 1^{er} janvier 2024, pour les communes de plus de 2000 habitants
 - le 1^{er} juin 2024, les communes de 2000 habitants et moins ;

Jusqu'à une date qui sera ultérieurement fixée par arrêté, sans dépasser le 1^{er} juin 2024, les communes de plus de 2 000 habitants doivent continuer à notifier les modifications dans le délai d'un mois suivant la date de la décision modificative ;

La démarche de changement d'adresse est gratuite pour les particuliers. Elle est également gratuite pour les entreprises, si elle résulte d'une décision de la commune

9. MOYENS DE L'AGENCE

Pour son fonctionnement, l'Agence s'appuie sur les services du Département grâce à une convention de mise à disposition (du 1^{er} août 2014) de ses services aux compétences multiples.

L'Agence départementale rembourse au Département les frais de personnel (salaires + charges) selon un décompte de temps des agents exerçant une activité pour l'Agence, ainsi que les frais indirects de fonctionnement (mobilier, informatique, fournitures, véhicules...).

En dehors de la direction, 29 agents sont à mis à disposition à titre individuel (37,4 en équivalent temps plein), soit pour des fonctions spécifiques au fonctionnement de l'Agence (secrétariat, gestion), soit pour des compétences n'existant pas dans les services du Département (paysagiste,

architecte-urbaniste, instructeur en urbanisme, ingénieur en aménagement urbain, personnel pour la mission Satese, chargé de mission).

Dans les services du Département (Agence départementales des infrastructures, bureau d'études et aménagement, SIG, bureau Ouvrages d'Art) 58 agents concourent activement au fonctionnement de l'Agence à temps partiel.

Dans une démarche de coopération, l'Agence collabore dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour son expertise en architecture ou urbanisme sur certaines missions d'aménagement ou en conseil sur certains cas d'instruction en urbanisme.

En 2023 l'Agence a réussi à maintenir en effectif complet, malgré les départs en retraite de 2 membres fondateurs Jean Luc Gatien et Agnès Bataillon.

10. Budget (compte administratif 2023)

En fonctionnement, les dépenses 2023 s'établissent à 2 146 503,53 € et les recettes à 2 205 144,22 €. Le résultat de 2023 présente un excédent de fonctionnement de + 58 640,69 €, à cumuler avec le résultat positif antérieur non affecté de 895 162,45 €.

Pour l'année 2023, le résultat cumulé positif en fonctionnement s'élève donc à 953 803,14 €.

En investissement, les dépenses 2023 s'établissent à 0,00 € et les recettes à 4 242,86 €. Le résultat de 2023 présente un excédent d'investissement de 4 242,86 €, à cumuler avec le résultat positif antérieur non affecté de 12 168 €.

Pour l'année 2023, le résultat cumulé positif en investissement s'élève donc à 16 410,86 €.

RECETTES	PREVISION 2023 BP + BS	REALISE 2023
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Cotisation adhérents	138 000,00 €	138 892,00 €
Cotisation EPCI	133 000,00 €	133 762,00 €
Cotisation Communes	5 000,00 €	5 130,00 €
Missions (après déduction bons de remise)	456 000,00 €	500 251,86 €
ATEV EPCI	17 000,00 €	6 015,50 €
ATEV Communes	9 000,00 €	12 944,00 €
ADS communes	0,00 €	18 810,00 €
Rémunération Etudes/AMO/MOE	430 000,00 €	462 482,36 €
Contribution du Département	1 566 000,00 €	1 566 000,00 €
Contribution de base	138 000,00 €	138 000,00 €
Contribution à orne-attractivité	116 000,00	116 000,00 €
Contribution complémentaire d'équilibre	1 312 000,00 €	1 312 000,00 €
Reliquats TVA	0 ,00 €	0,36 €
Résultat de fonctionnement reporté	895 162,45 €	0,00 €
TOTAL	3 055 162,45 €	2 205 144,22 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €	4 242,86 €
Résultat reporté	12 168,00 €	0,00 €

TOTAL	17 168,00 €	4 242,86 €
TOTAL RECETTES	3 072 330,45 €	2 209 387,08 €

DEPENSES	PREVISION 2023 BP + BS	REALISE 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Frais de personnel	2 605 152,45 €	1 768 422 €
Remboursement des salaires	2 405 152,45 €	1 688 571,00 €
Charges indirectes	200 000,00 €	79 851,00 €
Prestations de Services	330 000,00 €	311 282,68 €
Prestations de services (Pays du Perche, Attractivité-promo web, Aristot)	330 000,00 €	311 282,68 €
Autres dépenses	100 010,00 €	62 555,99 €
Assurances	55 000,00 €	49 664,50 €
Petits équipements	15 000,00 €	0,00€
Fonctionnement "Orne attractivité"	15 000,00 €	9 520,00 €
Divers	15 000,00 €	3 371,41 €
Reliquats TVA	10,00 €	0,08 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	15 000,00 €	0,00 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00€
Amortissements des immobilisations	5 000,00 €	4 242,86 €
TOTAL	3 055 162,45 €	2 146 503,53 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	0,00 €
Autres équipements (provision)	12 168,00 €	0,00 €
TOTAL	17 168,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES	3 072 330,45 €	2 146 503,53 €

Les recettes proviennent :

- **Fonctionnement**
- des cotisations de ses adhérents (5 130 € + 133 762 € + 18 810 € = 157 702 €)
- de la facturation des missions ATEV (18 959,50 €), AMO, MOE et prestations diverses (462 482,36 €)
- du reliquat de TVA (0,36 €)
- de la cotisation du Conseil départemental (138 000 €), équivalente à celle des communes et EPCI
- de la compensation du Département (116 000 €) pour la mission d'animation et d'attractivité économique « Orne attractivité » dans le cadre du transfert d'Orne-développement du Département vers l'Agence
- d'une contribution complémentaire d'équilibre du Conseil départemental (1 312 000 €)

- **Investissement**

- d'une recette d'amortissement (4 242,86 €)

Les **dépenses** correspondent à :

- **Fonctionnement**

- des salaires sur une année des agents du Département mis à disposition (1 688 571 €)
- des charges indirectes du personnel mis à disposition (79 851 €)
- de prestations de services (311 282,68 €) :
 - instruction urbanisme par le Pays du Perche (257 507,68 €)
 - prestations pour « Orne-attractivité » (53 275 €)
 - CAUE pour ses études (500 €)
- des assurances (responsabilité civile et construction dommages-ouvrage : 49 664,50 €)
- de diverses prestations (publicité, réseaux sociaux...) (3 371,41 €)
- de diverses prestations de fonctionnement pour « Orne attractivité » et ESABORA (en maintenance 9 520 €)
- de reliquats de TVA (0,08 €)
- de l'amortissement du site internet (4 242,86 €)

- **Investissement**

- d'équipements (mise à jour du site Internet : 0,00 €)

11. PERSPECTIVES 2024

L'Agence est aujourd'hui stabilisée en termes de compétences et de moyens, notamment grâce à l'acquisition et la mise en place en 2023 du logiciel de gestion de projets ESABORA développé et paramétré pour notre fonctionnement.

L'Agence traite un nombre très important d'affaires (en moyenne 33 affaires en cours par chargé d'opérations) ce qui induit un temps de prise en charge de toute nouvelle affaire de 6 à 9 mois.

L'objectif premier de l'Agence est de continuer à satisfaire ses adhérents en proposant des projets respectant les délais, les budgets et la durabilité.

Les enjeux environnementaux sont également au cœur des préoccupations de nos architectes, projeteurs ou paysagistes.

L'Agence s'adaptera également aux nouvelles demandes telles que la gestion des eaux pluviales, l'éclairage public, la renaturation des espaces, les diagnostics fonciers, la défense incendie en partenariat avec le SDIS ou tout autre conseil juridique, technique, administratif ou financier.